



# Dossier d'inscription

## Service Portage à Domicile

Pour vous inscrire au service de portage de repas à domicile du C.C.A.S. de La Londe les Maures, vous devez nous retourner les documents ci-après :

- La fiche d'inscription** (à compléter et à signer)
- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024**
- Le certificat médical**, uniquement pour les personnes suivant un régime (sans sucre ajouté, sans sel ajouté, mixé) ou en cas de repas temporaire suite à une sortie d'hospitalisation.
- Le formulaire « Utilisation des données à caractère personnel »** (à compléter et à signer)
- L'autorisation de prélèvement et le RIB** (si vous souhaitez la mise en place du prélèvement automatique)
- L'attestation de remise de clés** (si nécessaire)
- Le formulaire désignant la personne de confiance** (si nécessaire)

Les informations portées sur les documents doivent être les plus précises possibles, notamment l'adresse du lieu de livraison. Des indications complémentaires pourront être demandées pour faciliter le travail des agents de livraison.

### Le dossier dûment complété est à retourner

- au C.C.A.S. La Londe Les Maures - 144 Boulevard Azan - 83250 LA LONDE LES MAURES **sur RDV les matins du lundi – mardi – jeudi – vendredi**. Pour prendre rdv, contactez l'accueil au 04 94 01 55 39.
- ou par mail à [csalvignol@lalondelesmaures.fr](mailto:csalvignol@lalondelesmaures.fr)

**La prestation de portage à domicile pourra débuter 3 jours (jour ouvré) après réception du dossier complet.**

# Fiche d'inscription au service de Portage à Domicile

## Bénéficiaire 1

Nom\* : .....

Prénom\* : .....

Date de naissance\* : ...../...../.....  
...../...../.....

Adresse\* : .....  
.....  
.....

Bât : ..... Étage : ..... Code d'accès : .....  
83250 LA LONDE LES MAURES

Téléphone\* : ..... Portable\* : .....

**Résidence principale\***       Oui       Non

(le tarif varie en fonction du revenu fiscal de référence de 6€ à 11,50€ par repas)

**Résidence secondaire\***       Oui       Non

(tarif unique de 11,50€ par repas)

**Situation matrimoniale**       Marié(e)       Célibataire       Veuf(ve)

**Médecin traitant\*** : ..... Téléphone : .....

## Intervenants à domicile\*

Infirmier(s) : - ..... - .....

Service d'aide et d'accompagnement à domicile : .....

Service accompagnement du C.C.A.S.

**Mesure de protection juridique\***       Oui       Non

Qualité\* :       Tuteur       Curateur

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....  
.....  
.....

Téléphone\* : .....

**Secteur de livraison\*** - cocher le secteur dont vous dépendez -

**- Livraison le matin (livraison du repas pour le jour même)**

Centre-Ville

L'Ondine - Vitria

Le Branly

Le Petit Bois

Le Port

Les Bormettes – Le Pont Blanc - L'argentière

**- Livraison l'après-midi (livraison du repas pour le lendemain)**

Château Vert L'Olympe

La Cheylanne Le Bastidon

Le Gymnase – Le Tennis Valcros

La Forge Les Jassons

Domaine du chai Notre Dame des Maures

Haut et Bas Pansard

La Décelle

**Conditions de livraison\***

☞ Vous devez **être chez vous au moment de la livraison** car le repas doit impérativement être mis au réfrigérateur dès sa réception.

☞ **En cas d'absence ou de difficultés à vous déplacer :** cocher la réponse choisie

Vous nous fournissez les clés afin d'accéder à votre domicile  
(Joindre obligatoirement l'attestation de remise de clés)

Vous laissez une glacière avec accumulateur de froid à disposition du livreur

Vous nous donnez les coordonnées d'un voisin chez qui déposer votre repas :

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

.....

.....

Bât : ..... Étage : ..... Code d'accès : .....

83250 LA LONDE LES MAURES

Téléphone\* : ..... Portable\* : .....

**Si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, le repas ne sera pas déposé au domicile, il sera ramené au C.C.A.S. et facturé.**

**Repas pour le bénéficiaire 1\***

**Souhaite bénéficier du service de portage de repas à domicile pour\* :**

une durée déterminée du ...../...../..... au ...../...../.....<sup>1</sup>

une durée indéterminée à compter du ...../...../.....<sup>1</sup>

*<sup>1</sup>La prestation de portage à domicile pourra débuter 3 jours (jour ouvré) après réception du dossier complet.*

**Régime prescrit par le médecin<sup>2\*</sup>:**

sans sucre ajouté     sans sel ajouté

mixé

*<sup>2</sup>Joindre obligatoirement un certificat médical*

**Cocher les jours de consommation des repas\* :**

Repas du	lundi	<input type="checkbox"/>	Secteur matin	Secteur après-midi
	mardi	<input type="checkbox"/>	livré le lundi matin	livré le samedi après-midi
	mercredi	<input type="checkbox"/>	livré le mardi	livré le lundi après-midi
	jeudi	<input type="checkbox"/>	livré le mercredi	livré le mardi après-midi
	vendredi	<input type="checkbox"/>	livré le jeudi	livré le mercredi après-midi
	samedi	<input type="checkbox"/>	livré le vendredi	livré le jeudi après-midi
	dimanche	<input type="checkbox"/>	livré le samedi	livré le vendredi après-midi
			livré le dimanche	livré le samedi après-midi

**Repas pour le bénéficiaire 2\***

**Souhaite bénéficiar du service de portage de repas à domicile pour\* :**

une durée déterminée du ...../...../..... au ...../...../.....<sup>1</sup>

une durée indéterminée à compter du ...../...../.....<sup>1</sup>

*<sup>1</sup>La prestation de portage à domicile pourra débuter 3 jours (jour ouvré) après réception du dossier complet.*

**Régime prescrit par le médecin<sup>2\*</sup>:**

sans sucre ajouté     sans sel ajouté     mixé

*<sup>2</sup>Joindre obligatoirement un certificat médical*

**Cocher les jours de consommation des repas\* :**

Repas du	lundi	<input type="checkbox"/>	Secteur matin	Secteur après-midi
	mardi	<input type="checkbox"/>	livré le lundi matin	livré le samedi après-midi
	mercredi	<input type="checkbox"/>	livré le mardi	livré le lundi après-midi
	jeudi	<input type="checkbox"/>	livré le mercredi	livré le mardi après-midi
	vendredi	<input type="checkbox"/>	livré le jeudi	livré le mercredi après-midi
	samedi	<input type="checkbox"/>	livré le vendredi	livré le jeudi après-midi
	dimanche	<input type="checkbox"/>	livré le samedi	livré le vendredi après-midi
			livré le dimanche	livré le samedi après-midi

**Personnes à contacter\***

- à renseigner obligatoirement pour contact en cas de problème -

Lien avec le bénéficiaire\* : .....

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse : .....

Téléphone\* : ..... Portable\* : .....

Lien avec le bénéficiaire\* : .....

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse : .....

Téléphone\* : ..... Portable\* : .....

**Envoi des factures\***

Souhaitez-vous recevoir votre facture\* :

- par mail : .....  
 par courrier

**Choix du moyen de paiement\***

- par prélèvement automatique  
 paiement de la facture au C.C.A.S. (chèque, espèces, carte bancaire)

**J'atteste avoir lu et accepté les conditions du règlement de fonctionnement du service portage de repas du C.C.A.S. de La Londe les Maures**

La Londe les Maures, le .....\*

**Signature du bénéficiaire\***

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*

**Signature de la personne de confiance nommée par le bénéficiaire**

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*

**Nom :**

**Prénom :**

\* Champs obligatoires

Les informations recueillies par le CCAS de La Londe les Maures ont pour finalités l'inscription au service Portage à Domicile. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission facultative de maintien à domicile du CCAS de La Londe les Maures. Les données collectées sont conservées uniquement par le CCAS de La Londe les Maures. Les données sont conservées le temps de la durée de la prestation puis archivées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CCAS de La Londe les Maures : 04 94 01 55 39 – [ccas@alondesmaures.fr](mailto:ccas@alondesmaures.fr). Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM – [dpo@sictiam.fr](mailto:dpo@sictiam.fr). Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.





**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

---

## **Règlement de Fonctionnement Service Portage à Domicile**

(version 6)

**Adopté par le Conseil d'Administration le 06/03/2025  
Délibération n°02/2025**

\* Champs obligatoires

### **Article 1 - Définition, objectifs et valeurs du service**

Le *service des plateaux-repas* répond à la politique d'aide au maintien à domicile menée par le C.C.A.S. de La Londe les Maures.

Il a pour objectif de proposer des repas équilibrés et variés aux personnes âgées ou porteuses d'un handicap.

Les valeurs qui animent le service :

- Respect des droits fondamentaux de la personne : respect de ses biens, de son espace de vie privée, de son intimité, de sa culture et de son choix de vie.
- Respect de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés garantissant la confidentialité des données nominatives traitées informatiquement.
- Respect de la participation des usagers : des questionnaires de satisfaction sont régulièrement adressés aux bénéficiaires afin d'évaluer nos prestations et de développer une démarche qualité de notre service,
- Mise en place d'une relation privilégiée entre la personne aidée (ou son représentant), l'intervenant à domicile et le C.C.A.S.

Les interventions effectuées par le personnel tiennent compte :

- du libre choix de la personne aidée ;
- de la charte des droits et libertés de la personne aidée ;
- du droit de s'exprimer et d'être informée sur la vie du service ;
- du droit d'accéder à votre dossier et aux informations liées à votre prise en charge sur demande écrite, ainsi que de le faire modifier le cas échéant ;
- des résultats de l'enquête de satisfaction.

### **Article 2 - Public concerné**

Le *service des plateaux-repas* s'adresse aux administrés domiciliés administrativement sur la commune de La Londe les Maures et répondant aux conditions suivantes :

- Être âgé de 65 ans et plus ou être porteur d'un handicap (taux d'incapacité ≥ 80 %) ;
- Rencontrer momentanément des problèmes de santé ;
- Sortir d'un séjour en hôpital nécessitant une période de convalescence (sur prescription médicale notifiant la durée nécessaire de la prestation).

Un repas convive pourra être demandé à titre exceptionnel sur une courte période et sera facturé en fonction du tarif en vigueur (voir grille tarifaire).

### **Article 3 - La limitation géographique**

Les *plateaux-repas* sont exclusivement livrés sur la commune de La Londe les Maures.

### **Article 4 - La livraison**

Ils sont livrés par le personnel du C.C.A.S. du lundi au samedi de 6h45 à 15h30 (l'horaire de livraison est précisé au bénéficiaire lors de son inscription et il est susceptible de changer en cours de contrat).

à l'aide d'un véhicule réfrigéré.

Les repas du dimanche sont livrés le samedi.

Les repas des jours fériés sont livrés le jour même ou la veille.

La cadence de livraison des repas se déroule de la façon suivante :

		Secteur matin	Secteur après-midi
Repas du	Lundi	Livré le lundi	Livré le samedi après-midi
	Mardi	Livré le mardi	Livré le lundi après-midi
	Mercredi	Livré le mercredi	Livré le mardi après-midi
	Jeudi	Livré le jeudi	Livré le mercredi après-midi
	Vendredi	Livré le vendredi	Livré le jeudi après-midi
	Samedi	Livré le samedi	Livré le vendredi après-midi
	Dimanche	Livré le dimanche	Livré le samedi après-midi

La chaîne du froid devant être respectée l'usager devra être obligatoirement présent lors de la livraison et mettre sans délai le repas au réfrigérateur. En cas d'absence, il devra mettre à disposition une glacière avec accumulateur de froid ou donner les coordonnées d'un voisin chez qui déposer le *plateau-repas*. Un double des clés pourra également être laissé au livreur afin de faciliter l'accès au domicile.

Si ces conditions ne sont pas remplies, un « avis de passage » sera déposé dans la boite aux lettres et les repas seront à récupérer par les propres soins de l'usager au C.C.A.S. Ces derniers seront facturés.

### **Article 5 - Présentation des plateaux-repas**

Le repas froid est livré en barquette individuelle à usage unique, garantissant la fraîcheur et l'hygiène des aliments. Le plateau-repas doit être maintenu, dès sa livraison, au réfrigérateur. En cas d'absence à votre domicile lors de la livraison, le repas pourra être déposé chez un voisin dont vous nous aurez communiqué les coordonnées lors de votre inscription ou dans une glacière. Dans le cas contraire, le repas sera ramené au C.C.A.S.

La date limite de consommation indiquée sur la barquette doit être strictement respectée.

### **Article 6 - Composition des repas**

Le repas est unique et non modulable. Le *plateau-repas* en semaine et le dimanche comprend :

- Un potage ;
- Une entrée ;
- Un plat protidique (viande, œufs ou poisson) et son accompagnement ;
- Un fromage ou un produit laitier ;
- Un dessert ;
- Pain.

Le service de portage de repas propose aux usagers 3 types de menus adaptés sur présentation d'un certificat médical du médecin :

- menu sans sel ajouté ;
- menu sans sucre ajouté ;
- menu mixé.

## **Article 7 - Inscription**

Le dépôt du dossier d'inscription doit se faire dans les locaux du C.C.A.S. ou par mail s'en suivront un devis et un contrat qu'il sera impératif de retourner au C.C.A.S. sous 8 jours sous peine d'arrêt de la prestation. Ces derniers mentionneront le tarif des repas pour l'année en cours calculé avec l'avis d'imposition N-1.

Le tarif du repas est indexé au revenu imposable mentionnés sur l'avis d'imposition et s'applique selon la grille tarifaire votée en Conseil d'Administration. Dans le cas où l'avis d'imposition n'est pas fourni, le tarif maximum sera appliqué.

Chaque année, le nouvel avis d'imposition devra être communiqué avant le 31 décembre pour permettre une réactualisation des tarifs. Cette réactualisation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

En cas de modification au sein du foyer fiscal du bénéficiaire, le service recalculera la participation dès la réception de tous les justificatifs nécessaires en appliquant une décote temporaire. Dès réception de l'avis d'imposition modifié, une régularisation sera faite avec les nouveaux barèmes.

En cas de changement de tarif, un avenant au contrat sera établit.

## **Article 8 - Modifications**

Le *plateau-repas* est à commander 4 jours minimum avant le jour de livraison souhaité. En cas de sortie d'hospitalisation, la reprise de la livraison des repas s'effectue en 24h (sous réserve des disponibilités du service).

En cas d'empêchement de nature à annuler la livraison du repas, le bénéficiaire s'engage à informer le C.C.A.S. au moins 4 jours à l'avance. Le non respect de ce délai entraînera une facturation du ou des repas non décommandé(s).

En cas de situation d'urgence (hospitalisation, placement), le C.C.A.S. devra être prévenu dans les meilleurs délais. Aucun repas ne sera alors facturé.

## **Article 9 - Démarche qualité**

Une évaluation sera réalisée régulièrement par le *service plateaux-repas* pour s'assurer de la qualité du service rendu.

## **Article 10 - Les mesures de sécurité**

Pour votre sécurité différentes mesures sont prises :

- Si vous ne répondez pas lorsque l'agent de livraison se présente à votre domicile, il lui est demandé d'en avertir le C.C.A.S. Nous chercherons alors à joindre l'un de vos proches. En cas de doute, nous demanderons l'intervention des pompiers.
- En cas de maltraitance constatée par l'agent de livraison, les services de protection seront alertés par le C.C.A.S. Nous vous rappelons le numéro de téléphone de l'antenne ALMA (Allo Maltraitance des Personnes Âgées et / ou Handicapées : 39 77).

## **Article 11 - Facturation**

La facture de la prestation est adressée en début de mois suivant la consommation.

Le bénéficiaire s'engage à payer la facture dans un délai d'un mois. Un non paiement ou un paiement refusé entraînera une relance. Si aucune suite n'est donnée, après la deuxième relance, le recouvrement sera assuré par le Trésor Public.

Le paiement se fera :

- en espèces ou carte bancaire dans les locaux du C.C.A.S. accompagné du coupon de facturation ;
- par prélèvement bancaire sur demande auprès du Régisseur ;
- par chèque bancaire, libellé à l'ordre du : C.C.A.S. LA LONDE accompagné du coupon de facturation, déposé au C.C.A.S. ou adressé par voie postale à :

Monsieur Le Régisseur  
C.C.A.S. La Londe  
BP62  
83250 La Londe les Maures

#### **Article 12 - Contacts avec le service plateaux-repas**

- Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h :  
**144 bd. Azan**  
**83250 La Londe les Maures**
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h  
**Tél : 04 94 01 55 57 ou 04 94 01 55 39**
- Courriel : [c.salvignol@lalondelesmaures.fr](mailto:c.salvignol@lalondelesmaures.fr)
- Adresse postale :  
**C.C.A.S.**  
**BP 62**  
**83250 La Londe les Maures**

#### **Article 13 – Recours**

Toute observation ou contestation amiable est à adresser par courrier à « Mme la Vice-Présidente du C.C.A.S. - BP 62 – 83250 La Londe les Maures ».

Par ailleurs, conformément à l'article L 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil général. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

#### **Article 14 - Durée de validité du règlement de fonctionnement**

Ce présent règlement de fonctionnement a été établi en date du 8 juin 2021. Il est susceptible d'être révisé tous les ans, sa durée de validité est sans limitation dans le temps.



**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**Grille tarifaire Prestations de Maintien à Domicile  
Au 01/04/2023**

**► Livraison des plateaux-repas**

Revenu Fiscal de Référence	Tarif
Inférieur à 10 968 €	6,00 € / repas
De 10 969 € à 16 464 €	9,00 € / repas
De 16 465 à 25 248 €	11 € / repas
Supérieur à 25 249 €	11,50 € / repas
Tarif Résidence Secondaire (sous réserve d'acceptation par le C.C.A.S.)	11,50 € / repas
Tarif Convive (sous réserve d'acceptation par le C.C.A.S.)	11,50 € / repas

**► Télé-Assistance**

Revenu Fiscal de Référence	Tarif
Inférieur à 10 968 €	Gratuit
De 10 969 € à 16 464 €	10 € / mois
De 16 465 à 25 248 €	19 € / mois
De 25 249 à 32 916 €	22,50 € / mois
Supérieur à 32 249 €	26,50 € / mois
Tarif Résidence Secondaire (sous réserve d'acceptation par le C.C.A.S.)	26,50 € / mois

**Options télé-assistance**

Télé-assistance mobile (sans forfait téléphonique)	30 € / mois
Collier détecteur de chute	5 € / mois
Gardiennage de clés	4 € / mois
Intervention service ambulancier	62,80 € / intervention
Boîte à clés sécurisée	3 € / mois





## UTILISATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

### ► Quel est l'organisme qui traite les données ?

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Londe les Maures s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel soient conformément à la loi et au règlement. La base légale de traitement est soit une obligation légale, soit l'exécution d'une mission d'intérêt public.\*

### ► A quoi vont servir ces données ?

A l'inscription à une activité ou la mise en place d'un dispositif proposés par le C.C.A.S ; à l'attribution de prestations sociales ; à la mise en œuvre d'un accompagnement social.

### ► Quelles sont les données qui vont être collectées ?

Des informations sur votre identité et sur votre situation familiale, financière ou personnelle, en fonction de la nature de votre demande.

### ► Ces données sont-elles obligatoires ?

Elles sont obligatoires pour le traitement de votre demande. En cas de refus la demande ne pourra pas être traitée.

### ► A qui sont destinées ces données ?

A l'usage exclusif des services qui traitent votre demande et, si nécessaire, aux organismes habilités (C.A.F. , Caisses de Retraite, Département, ...).

### ► Combien de temps sont conservées vos données ?

A l'issue de l'accompagnement :

- les données sont conservées 5 ans avant leur destruction conformément aux règles d'archivage ;
- les données sont conservées 10 ans avant leur destruction lors d'une prise en charge par le C.C.A.S.

### ► Quels sont vos droits ?

- droit d'accès, de rectification, de suppression des données,
- droit à la portabilité des données (obtenir les données sous une forme facilement utilisable),
- droit d'opposition au traitement, sauf en cas d'obligation légale.

Consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

### ► Comment exprimer vos demandes ?

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le C.C.A.S. de La Londe les Maures : 04 94 01 55 39 – [ccas@lalondelesmaures.fr](mailto:ccas@lalondelesmaures.fr) Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM – [dpo@sictiam.fr](mailto:dpo@sictiam.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la C.N.I.L.

## AUTORISATION DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Je soussigné(e), .....

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations que j'ai fournies et autorise leur utilisation par le C.C.A.S. de La Londe les Maures dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles. Cet accord est valable pour l'inscription à une activité ; la mise en place d'un dispositif ; l'attribution de prestations sociales ; l'accompagnement social.

Fait à La Londe les Maures, le .....  
Signature

\* Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 entrée en application et avec une mise en conformité obligatoire depuis le 25 mai 2018.



Je **Dans le cadre de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, merci de compléter ce document (recto/verso) et de le retourner au C.C.A.S.**

soussigné(e)\*, .....

Demeurant\* : .....

.....

.....

83250 LA LONDE LES MAURES

## AUTORISATION D'UTILISATION DE DONNÉES COLLECTÉES POUR L'ENVOI D'INFORMATIONS RELATIVES AUX MISSIONS DU C.C.A.S.

- Autorise le Centre Communal d'Action Sociale à utiliser mon numéro de téléphone et/ou mon adresse mail pour l'envoi d'informations relatives à ses missions.
- N'autorise pas le Centre Communal d'Action Sociale à utiliser mon numéro de téléphone et/ou mon adresse mail pour l'envoi d'informations relatives à ses missions.

## AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

- Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparaîs ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.
- N'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparaîs.
- Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à La Londe les Maures, le.....\*

**Signature\***

\* Champs obligatoires





C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

# AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

## **MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**



## Prélèvement récurrent

Identité du payeur. Titulaire du compte :

Mme  M. Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**Adresse**

Code postal | | | | | Ville

#### **Coordonnées bancaires - Désignation du compte à débiter**

**Désignation du Créditeur :**

**Désignation du Généralisé :**  
Centre Communal d'Action Sociale  
(CCAS)

144 Bd Azan - Le Chêne et l'Olivier  
83250 La Londe Les Maures

Identifiant créancier S€PA  
**FR95Z7Z524816**

En signant ce formulaire de mandat, de prélèvement SÉPA, vous autorisez le Centre Communal d'Action Sociale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Centre Communal d'Action Sociale. Vous bénéficier du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande de remboursement doit être présenté dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte.

NB : vos droits concernant le présent mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Fait à ..... le □ □ □ □ □ □ □ Signature :  
N'oubliez pas de signer et de joindre un RIB comportant les mentions BIC:IBAN.





**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**ATTESTATION DE REMISE DE CLÉS AU C.C.A.S.**

*Exemplaire destiné au bénéficiaire*

Je soussigné(e)\*.....

domicilié(e)\*.....

.....83250 LA LONDE LES MAURES

atteste avoir remis

..... jeu(x) de clés de mon lieu de résidence (ou de la porte d'entrée de l'immeuble) au CCAS\*

..... télécommande de mon lieu de résidence au CCAS\*

par l'intermédiaire de : - Nom\* : .....

- Qualité\* : .....

afin de pénétrer dans mon domicile en ma présence pour\* :

l'intervention d'une aide à domicile       la livraison du portage de repas

l'accompagnement / transport

étant dans l'impossibilité d'ouvrir la porte d'entrée ou en cas d'urgence.

à La Londe les Maures, le.....

Signature\*

\* Champs obligatoires

Les informations recueillies par le CCAS de La Londe les Maures ont pour finalités l'inscription au service maintien à domicile. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission facultative de maintien à domicile du CCAS de La Londe les Maures. Les données collectées sont conservées uniquement par le CCAS de La Londe les Maures. Les données sont conservées le temps de la durée de la prestation puis archivées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CCAS de La Londe les Maures : 04 94 01 55 39 – [ccas@lalondelesmaures.fr](mailto:ccas@lalondelesmaures.fr) . Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM – [dpo@sictiam.fr](mailto:dpo@sictiam.fr) . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**ATTESTATION DE REMISE DE CLÉS AU C.C.A.S.**

*Exemplaire destiné au CCAS*

Je soussigné(e)\*.....

domicilié(e)\*.....

.....83250 LA LONDE LES MAURES

atteste avoir remis

..... jeu(x) de clés de mon lieu de résidence (ou de la porte d'entrée de l'immeuble) au CCAS\*

..... télécommande(s) de mon lieu de résidence au CCAS\*

par l'intermédiaire de : - Nom\* : .....

- Qualité\* : .....

afin de pénétrer dans mon domicile en ma présence pour\* :

l'intervention d'une aide à domicile       la livraison du portage de repas       l'accompagnement / transport  
étant dans l'impossibilité d'ouvrir la porte d'entrée ou en cas d'urgence.

à La Londe les Maures, le.....

Signature\*

\* Champs obligatoires